

Initiatives ministérielles

Il me semble qu'il y a une relation spéciale entre les Canadiens, les autochtones, les immigrants et l'environnement. Elle se dégage du Service canadien des parcs et fait donc partie de notre patrimoine.

En écoutant les divers députés qui sont intervenus au sujet de ce projet de loi, tant du côté ministériel que du côté de l'opposition, ce qui m'a frappé, c'est la nature fondamentale des sentiments exprimés. En fait, ce nouveau ministère, le ministère du Patrimoine canadien, est responsable de domaines qui touchent une corde très sensible chez tous les Canadiens.

Le ministère du Patrimoine canadien—un nouveau ministère dont j'aime beaucoup le nom—s'occupe de toutes les choses qui nous définissent et nous distinguent des autres pays du monde. Tous ceux qui prennent le temps d'examiner la question ne peuvent être qu'impressionnés par l'éventail et la diversité des domaines dont le nouveau ministère est responsable.

Je n'entends pas les énumérer tous, mais je voudrais mentionner certains des principaux secteurs pour la gouverne de ceux qui suivent notre débat. J'ai déjà parlé du Service canadien des parcs. Ce nouveau ministère est également responsable des arts, de la radiodiffusion, de la conservation du patrimoine, des industries culturelles, y compris le film, la vidéo, l'enregistrement sonore et l'édition.

Il s'occupe, en outre, des programmes fédéraux destinés à faire la promotion des langues officielles, de la poursuite de l'excellence dans le sport amateur, chose qui, monsieur le Président, nous intéresse tous deux beaucoup, de la promotion de notre diversité culturelle et de l'encouragement de la pleine participation de tous les Canadiens à l'essor de notre société.

En bref, le ministère du Patrimoine canadien est actif dans les domaines qui ont pour objectif commun la promotion de l'identité canadienne. Je pense que tous ceux qui nous écoutent doivent se sentir touchés par l'un ou l'autre de ces domaines d'intérêt qu'on confie à ce nouveau ministère et que je viens de mentionner. Je sais que, pour ma part, dans ma circonscription, Peterborough, même si je ne suis député que depuis peu, j'ai déjà eu des entretiens personnels avec des électeurs au sujet de presque tous les domaines de notre patrimoine que j'ai mentionnés.

Comme on peut le constater, la mesure législative dont nous discutons créera officiellement un ministère fédéral dont les programmes touchent tous les Canadiens. Ce ministère est un amalgame très riche de divers secteurs. En fait, je crois que le ministre du Patrimoine canadien a le privilège de diriger l'un des nouveaux portefeuilles les plus emballants et les plus stimulants.

Le sens du mot «patrimoine» varie selon les gens. Toutefois, une chose est très claire pour tous les députés à la Chambre, surtout cette année et par les temps qui courent: notre patrimoine est important et le ministère qui en est responsable est nécessairement important pour le pays, aujourd'hui et toujours. Je n'ai aucun doute que le nouveau ministère du Patrimoine canadien

jouera un rôle utile et vital dans l'arène fédérale en réalisant le mandat que lui a confié le Parlement.

Même si le projet de loi dont nous sommes saisis n'est qu'une formalité destinée à confirmer légalement la création du ministère, à mon avis, il reflète l'esprit visionnaire et éclairé du gouvernement. C'est une mesure qui rendra service à nos enfants et ils nous en seront reconnaissants. Selon moi, ce ministère fera en sorte que le Canada demeurera un pays exemplaire pour tous les autres, une nation érigée sur ses fondations autochtones et qui a suffisamment confiance en sa propre identité pour accueillir tous les peuples de la terre, non seulement en acceptant leurs différences culturelles, mais aussi en reconnaissant leur valeur à titre d'exemples vivants de l'expression humaine qui nous lie au passé et aux autres nations de la planète et qui nous procure l'assise et la certitude dont nous avons besoin pour envisager l'avenir avec confiance.

● (1550)

J'ai noté que certains députés s'interrogeaient sur la logique de la répartition des responsabilités, c'est-à-dire la radiodiffusion au ministère du Patrimoine canadien et la politique sur les télécommunications au nouveau ministère de l'Industrie. Ces députés prétendent s'inquiéter parce que cette structure pourrait limiter l'action du gouvernement dans ces deux secteurs vitaux. Je peux seulement répondre que la vérité est tout autre.

Les Canadiens peuvent avoir l'assurance que les deux ministères collaborent et unissent leurs efforts pour trouver des façons innovatrices et efficaces de réaliser chacun leur mandat.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de s'arrêter à la dernière annonce de mes deux collègues, le ministre du Patrimoine canadien et le ministre de l'Industrie, concernant la demande que le gouvernement a faite à la Commission de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour solliciter des avis sur de nombreuses questions de réglementation et de politiques touchant la mise en oeuvre de l'autoroute de l'information et en faire rapport.

Les deux ministres estiment que les intérêts de toutes les parties, c'est-à-dire les consommateurs, les entrepreneurs, les créateurs, bref, à peu près tout le monde, seront défendus au mieux dans le cadre d'un processus de collecte d'informations ouvert et transparent.

Le gouvernement a donc demandé au CRTC de se pencher sur certains dossiers, comme la réglementation et les nouveaux services, les démarches dans le sens de la réalisation des objectifs de la Loi sur la radiodiffusion, le rôle de ces nouveaux services et le passage à un environnement de saine concurrence entre les divers partenaires de l'autoroute de l'information, notamment les compagnies de télédistribution et de téléphone.

Il est trop facile de se tordre les mains et de s'arracher les cheveux en clamant que les deux ministères ne seront pas en mesure de remplir chacun leur mandat. Les gens qui se conduisent ainsi ont des oeilères et refusent de voir ce qu'on peut accomplir avec de la volonté et des efforts.